

République Française

*Département
de la Meuse*

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 20 décembre 2022

Date de la convocation : mardi 13 décembre 2022

Administrateurs : 21

L'an deux mille vingt-deux et le vingt décembre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : 14

Votants : 17

Présents : Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Guillaume PALIN, Marie-Madeleine MOUTON

Représentés : Evelyne BERTHAUX, Dominique JEANNESSON, Thierry RAMAND

Excusés : Sophie CHARRIOT, Dominique DIDIER, Luc GERARD

Absents : Philippe BRISSE

DCA_2022_26 - Objet : Appel à projets jeunes MSA 2023

Vu la délibération N°DCA 05-02-2019/03 en date du 5 février 2019,

Madame la Présidente rappelle l'appel à projets jeunes porté par la MSA Marne-Ardenne-Meuse.

L'Appel à Projets Jeunes soutient les initiatives portées par des jeunes du milieu rural pour :

=> favoriser l'accès des jeunes à l'autonomie par l'acquisition, dans la conduite de projets, de compétences transférables dans leur vie d'adulte,

=> encourager les initiatives des jeunes et leur prise de responsabilités,

=> mettre en lumière et soutenir des groupes de jeunes qui veulent être les acteurs de leurs vies et de leurs territoires,

=> contribuer à la qualité de vie en milieu rural, à l'animation des territoires ruraux et au développement du lien social.

Depuis 2000 année de son lancement, plus de 100 projets sont primés chaque année dans tous les territoires.

Les jeunes répondant à l'appel doivent être âgés de 13 à 22 ans, et résider dans une commune rurale (moins de 15.000 habitants) ou faire partie d'un groupe composé en majorité de ressortissants agricoles.

Les projets concernent l'un des trois domaines suivants : la culture, la santé, les solidarités et la citoyenneté.

Les jeunes présentent leur projet devant les administrateurs de la MSA, lors d'un jury qui attribuera, le jour même, les bourses aux lauréats, allant jusqu'à 2 500 €.

Les jeunes doivent déposer leur dossier de candidature avant le 1 mars 2023.

Sur proposition de Madame la Présidente, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent à effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des jeunes du pôle ados nommé l'Air'Ados afin de répondre à cet appel à projets.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 04 janvier 2023 et publié ou notifié le 04 janvier 2023
--